

# BULLETIN DE SOUTIEN



**Solidarité Kang Guru**

(Association loi 1901 N°0742006712)

Votre participation permettra de poursuivre la scolarisation des 21 orphelins népalais de pères disparus dans l'avalanche au Kang Guru en octobre 2005.

Merci de votre générosité et de votre engagement.

## BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL

## BULLETIN DE SOUTIEN REGULIER ou de RECONDUCTION D'ENGAGEMENT

### Je soussigné

Nom Prénom

Adresse

Tél

e-mail

Désire soutenir les actions de scolarisations des enfants orphelins de père, mises en place par **Solidarité Kang Guru** suite à l'avalanche du Kang Guru.

Je joins un don <sup>\*(1)</sup> de :

50 €  100 €  200 €

autre (à préciser) €

Et devient ainsi membre (ou adhérent) à l'association sauf si je coche cette case.

Je fais mon versement par chèque bancaire à l'ordre de :

**Solidarité Kang Guru**  
**BP 26 - 74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX**

*Merci de bien vouloir dater et signer votre engagement*

Date Signature :

*L'association Solidarité Kang Guru restera l'intermédiaire officiel pour la gestion du parrainage et toutes relations entre le ou les parrains et l'enfant parrainé.*

### Je soussigné

Nom Prénom

Adresse

Tél

e-mail

Désire participer aux frais de scolarisations des enfants orphelins de père, engagés par **Solidarité Kang Guru**, suite à l'avalanche du Kang Guru <sup>\*(1)</sup>

**Comme :**

- «Parain» d'un enfant déjà engagé
- «Soutien» à un parrainage

**Pendant :**

1 ans  3 ans  5 ans

Voire jusqu'à la fin de la scolarisation de l'enfant

pour un minimum de 50 € par an

autre (à préciser) .€ par an

Et devient ainsi membre (ou adhérent) à l'association.

Je fais mon versement par chèque bancaire à l'ordre de :

**Solidarité Kang Guru**  
**BP 26 - 74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX**

**Ou**

Je choisis la formule du virement bancaire automatique à périodicité trimestrielle.

Dans ce cas, je demande l'envoi d'un RIB de la banque de l'association.

*Merci de bien vouloir dater et signer votre engagement*

Date Signature :

*L'association Solidarité Kang Guru restera l'intermédiaire officiel pour la gestion du parrainage et toutes relations entre le ou les parrains et l'enfant parrainé.*

(1) Le don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les entreprises dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaire. L'envoi d'un reçu fiscal est systématique après un don.

**Solidarité Kang Guru**  
B.P. 26 - 74401 CHAMONIX CEDEX  
<http://www.solidaritekangguru.com>